

## **PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**MARDI 31 MARS 2015**

### Ordre du jour

15-20.	Institutions – Election – Adjoint au maire – Modification du tableau du conseil municipal .....	2
15-21.	Culture – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o’camelias – Théâtre à Plescop .....	6
15-22.	Enfance – Finances – Aide à l’accueil des enfants sur des horaires atypiques – Reconduction de la convention avec l’association Geppeto .....	8
15-23.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2014 – Commune .....	8
15-24.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Assainissement.....	9
15-25.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2014 Economique .....	10
15-26.	Finances – Vote des taux d’imposition 2015 .....	10
15-27.	Finances – Budget primitif 2015 de la commune .....	12
15-28.	Finances – Budget primitif 2015 Assainissement.....	16
15-29.	Finances – Budget primitif 2015 Economique .....	17
15-30.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2015.....	18
15-31.	Personnel – Finances – Modification du tableau des effectifs.....	20

Informations

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le mardi 24 mars 2015, s'est réuni le mardi 31 mars 2015, en session ordinaire en mairie.

**Présents (23) :** Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Jean Louis LURON, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Anne Marie BOURRIQUEN, Françoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Pascale LEROY-TAGAUX, Nathalie GIRARD, André GUILLAS, Vincent BECU, Sandrine CAINJO, Laurent LE BODO, Christel MENARD, Anne PERES, Tanguy LARS, Jean Claude GUILLEMOT, Danielle GARRET, Cyril JAN, Séverine LESCOF

**Absents ayant donné pouvoir (4) :** Claire SEVENO, Aminata ANDRE, Fabien LEVEAU, Fabrice DERVOUET respectivement à Serge LE NEILLON, Nathalie GIRARD, Danielle GARRET, Cyril JAN

**Absents (0) :** Néant

**Secrétaire de séance :** Anne PERES

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Se référant aux interventions du précédent conseil, Raymonde BUTTERWORTH se demande si l'élu ayant utilisé le texte du débat d'orientation budgétaire de la ville de Grenoble n'aurait pas dû citer ses sources. Le Maire répond que si on utilise un texte in extenso, on doit bien entendu, par honnêteté citer ses sources. Puis le procès-verbal est adopté par 21 voix et 6 abstentions.

---

Avant l'examen des différents bordereaux, le maire accueille et installe Pascale LEROY-TAGAUX qui succède à Isabelle PILIA-TRIFFAULT, dont il loue l'investissement tant au sein du conseil et des commissions qu'au sein du centre communal d'action sociale.

---

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-20. Institutions – Election – Adjoint au maire – Modification du tableau du conseil municipal

---

Le maire lit et développe le rapport suivant :

#### 1. ELECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS

Par lettres des 20 et 21 mars 2015, Mme Nathalie GIRARD et M. Vincent BECU ont démissionné de leur poste d'adjoint, tout en conservant leur qualité de conseillers municipaux au sein de l'équipe municipale.

Le maire annonce qu'il convient donc de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints. Mais avant cela, il remercie Nathalie GIRARD pour son investissement et lui demande si elle entend s'exprimer. Nathalie GIRARD prononce donc la déclaration suivante :

*Il était important pour moi d'attendre ce soir pour annoncer officiellement ma démission du poste d'adjointe.*

*J'estime qu'il y a un ordre pour faire les choses avec élégance et que vous, les membres du Conseil Municipal ainsi que vous, les responsables des services, méritez, avec tout le respect que je vous porte, d'être informés par moi-même.*

*Aussi je remercie les correspondantes de Presse de ne pas avoir été insistantes.*

*Afin d'éviter que la concordance de temps ne l'emporte sur le fond des choses, je vais m'expliquer en quelques mots :*

*Mon départ est avant tout lié à des raisons professionnelles et personnelles : la surcharge de travail liée à de nouvelles fonctions et orientations dans mon travail, et d'autres raisons personnelles...*

*La décision a été difficile à prendre, mais est incontournable.*

*J'ai fait de mon mieux, j'ai eu plaisir à travailler avec la plupart d'entre vous, je vous en remercie et ce n'est pas fini !.*

*Je tiens à préciser ici que si j'ai parfois râlé, exprimé mon désaccord c'est parce que les non-dits me sont étrangers et que je suis gourmande de démocratie.*

*Si j'ai choisi de rester conseillère municipale, c'est avec l'intention de continuer à participer à cette construction, continuer à avancer mon point de vue de sorte qu'il soit entendable et discutable, aider autant que faire se peut à soutenir l'important travail de personnes estimables... qui oeuvrent pour le « bien vivre » des Plescopais.*

Puis le maire donne la parole à Vincent BECU.

*M. le Maire, mes chers collègues,*

*Je voudrais devant vous exprimer les raisons de ma démission.*

*Des articles de presse sont parus, et je souhaite faire une mise au point.*

*D'abord, je n'ai pas sollicité la presse mais forcément des adjoints qui démissionnent de leurs postes ne peut qu'être médiatisé. Naïf, celui qui imagine le contraire. Je n'ai pas choisi non plus le calendrier électoral, ni celui du maire, cette responsabilité dans ce timing ne découle que de sa décision.*

*Sur le fond, j'ai depuis le début du mandat alerté le maire sur le fonctionnement.*

*Sur le fonctionnement de l'exécutif d'abord :*

*Malgré deux instances, l'une, administrative avec le DGS et certains responsables de services et l'autre politique que le Maire a instauré : l'ordre du jour n'est pas connu à l'avance et nous n'avons aucun document permettant d'étudier et discuter en toute connaissance de cause, j'estime donc que notre fonctionnement est bloqué, qu'il ne permet aucune initiative. Malgré cela c'est ce fonctionnement que le maire défend, qu'il trouve normal, revendique et souhaite poursuivre à l'identique.*

*Sur le fonctionnement des commissions, de réunions :*

*Dans ma vision de la démocratie, la commission doit travailler en toute transparence entre ses membres. C'est donc une instance de travail, de décision, de réflexion, et non comme pour certaines d'entre elles une instance de validation sans débats, sans documents de travail, où nous pouvons entendre la lecture des bordereaux de Conseils Municipaux. Le manque d'informations est donc ressenti comme une promesse non tenue. Je dénonce ce fonctionnement depuis le début du mandat.*

*Le maire n'a pas jugé utile d'arrêter avec le DGS un mode de travail qui aurait permis aux élus de la majorité de travailler avec l'aide, nécessaire et incontournable des services, malgré mes demandes répétées.*

*Il n'est pas compréhensible de laisser perdurer un tel système que, par ailleurs, les élus de gauche à Vannes Agglo dont le maire fait partie, dénoncent comme étant opaque et anti-démocratique.*

*Sur ma fonction d'adjoint à l'urbanisme et à l'environnement,*

*Je voulais aussi rappeler ce soir les difficultés rencontrées dans ma fonction d'adjoint à l'urbanisme.*

*J'ai souhaité, dès le début faire une étude d'urbanisme qui m'apparaissait nécessaire afin de se projeter sur un développement d'urbanisme durable tel que nous l'avons souhaité pendant la campagne. Procédure classique en urbanisme, prendre son temps avec un diagnostic, y mettre nos souhaits pour établir notre feuille de route. Les projets et orientations en urbanisme de l'ancienne majorité n'étant pas les nôtres. Si nous ne prenions pas de recul en début de mandat pour adapter le PLU à nos orientations, ce n'était pas M. Le Trionnaire qu'il fallait choisir comme maire. Mais, certains adjoints ne comprenaient pas cette démarche, ni ne souhaitaient les attendus de l'étude, et n'étant pas appuyé par le Maire dans mes convictions, on ne peut s'attendre à un autre résultat qu'un rejet de mon travail d'élu. J'ai été très critiqué sur cette démarche.*

*Mais, je le dis devant vous, la suite à donner à cette étude est l'affaire de l'ensemble des élus, Il est important de travailler en amont sur des hypothèses argumentées afin de retenir des orientations avant toute concertation avec la population et fixer la feuille de route. Mais en aucun cas, cela ne doit se faire entre 3 personnes ou rester dans l'immobilisme. Voilà ce que je n'ai cessé défendre depuis le début du mandat.*

*On ne peut également revendiquer ce besoin de concertation avec la population, si déjà on ne s'applique pas cette règle entre nous. Un autre échec à ce jour, qui se traduit par un manque de communication, de réunion de travail, de prise de décision, de feuille de route fixée, de vision politique, de conviction. Le débat d'orientation budgétaire au dernier conseil en est un bon exemple. Ce débat, obligatoire avant le vote du budget, permet d'ouvrir une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre collectivité, je dis bien financière et non comptable. Le DOB fixe nos axes politiques majeurs, la pertinence de nos actions. Il est d'autant plus impérieux de disposer de telles balises que le contexte économique et budgétaire particulièrement contraint avec la baisse de la DGF, implique des choix de gestion financière significatifs. Avons-nous eu une seule réunion pour débattre, pour débattre sur nos orientations entre élus de la majorité ? NON.*

*Je voudrais aussi revenir sur l'engagement de la responsabilité du maire ; puisque c'est là la principale préoccupation de notre Maire : « La mise en danger du maire ! » comme j'ai pu lire dans la presse.*

*C'est le dossier de la mise en place des contre-sens cyclables en centre bourg et du passage piétons de la RD135 qui sont en cause. Il est trop simple de ramener ces deux « épisodes » à ma seule responsabilité. Qu'est-ce que j'en ai pris là-dessus par le Maire et le 1er adjoint !!*

*Il me paraîtrait plus pertinent que le chef du personnel, qu'est le Maire, examine dans le détail avec le DGS en charge du fonctionnement des services, les méthodes de travail que doivent mettre en oeuvre les différents responsables.*

*Et dans ces deux cas la bonne réponse aurait été que le DST exerce pleinement son rôle de conseil des élus et que, pour le second dossier, il assure un rôle d'interface loyale avec les services du Département. Ce qui ne fut pas le cas.*

*C'est aussi le dossier du Park Nevez, suite à la pétition du quartier « des peupliers », le maire est déstabilisé. Mais, notre choix de revoir le plan de déplacement dans le futur quartier du « Park Nevez » répond au bon sens et à nos orientations, à savoir rattacher ce quartier au centre bourg et non faire partir ses habitants vers Vannes. Notre crédibilité est plutôt là, où l'intérêt général doit passer devant les intérêts particuliers. Notre rôle n'est pas de faire de la « reculade » à chaque interpellation.*

*Pour ma part, j'assume cette orientation, le futur quartier du « Park Nevez » doit se tourner vers le centre bourg pour le dynamiser, que l'on y retrouve trois voies d'accès, vers le jardin du Moustoir, vers Leslegot et aussi vers l'allée de l'Europe (comme déjà dans la version initiale), donc 3 voies, ce qui réduit la proportion de véhicule vers cette dernière. Avec Vannes Agglo, nous travaillons pour étudier, le passage du Transport en Commun le plus pertinent, où la densité est la plus importante sur son axe. Nous devons avoir une cohérence urbanisme – transports. La densité urbaine est un déterminant économique du choix du mode de transport.*

*On verra le résultat...*

*Le départ du responsable de l'urbanisme :*

*Le changement d'équipe, le changement de l'adjoint à urbanisme, la remise en cause politique des orientations d'urbanisme a aussi été mal vécu par le responsable urbanisme. Il est resté fidèle à l'ancien adjoint, on ne peut que le constater en lisant la presse pour son pot de départ à la brasserie des trois soleils. Au-delà, lors de ma prise de fonction j'ai souhaité échanger sur un fonctionnement entre l'élu et le responsable du service. Je souhaitais être informé des rencontres, des rendez-vous avec les entreprises, promoteurs, citoyens, dans le domaine de ma délégation, lorsque qu'un enjeu avec une décision d'ordre politique, financière ou réglementaire doit se poser. De même qu'une réflexion plus globale, d'alerte sur l'application concrète du PLU.*

*Il m'est arrivé à maintes reprises de faire des RDV avec le responsable urbanisme où je n'étais pas au courant du dossier à jour, où des échanges avaient eu lieu entre ce responsable et la personne rencontrée sans que j'en sois informé avant le rdv, ce qui plus que très désagréable. Certains n'ont peut-être rien à dire en réunion, mais moi, ce n'est pas ma façon de travailler.*

*J'ai toujours eu l'impression qu'il ne fallait pas remettre en cause les dossiers, je n'avais pas non plus les réponses à mes questions, ni à mes demandes, où j'avais aussi un refus de participer aux commissions. Un fonctionnaire de mairie est loyal à l'élu en place et non à ses propres convictions.*

*Mais étant donné qu'assez vite le Maire a toujours préféré l'immobilisme et surtout ne pas remettre en cause les services par commodité, on en est arrivé malheureusement à cette impasse. Je ne pouvais plus depuis un moment exercer ma fonction d'élu.*

*Comme pour mes délégations,*

*Depuis plusieurs mois, certains adjoints sortent de leur domaine de compétence sans que le Maire ne souhaite rétablir la situation. Depuis l'automne dernier j'ai déposé sur le bureau du maire une fiche reprenant les délégations d'un adjoint à l'urbanisme, au DD et cadre de vie et les délégations de l'adjoint aux travaux. Pour que chacun reste dans son domaine de compétences et que les services sachent à qui s'adresser. J'attends toujours une explication et clarification avec le Maire. Rien n'a bougé... Nous ne pouvons continuer à mettre les problèmes sous le tapis et se dire que tout va bien.*

*Idem, en urbanisme, ou des décisions sont prises entre le maire et le premier adjoint sans que j'en sois informé, ou que des rencontres se fassent sans en avoir été préalablement prévenu et encore moins destinataire d'un CR ou relevé de décision.*

*Je ne peux continuer dans ce sens avec un maire qui ne communique pas, qui refuse de voir là où les problèmes se posent, où les reportent sur un colistier...*

*Pour en terminer je regrette que l'esprit de groupe, qui avait prévalu pendant la campagne, ait explosé aussi rapidement et je tiens également à redire avec force que si nous n'avons, comme seule ambition, que de poursuivre tous les dossiers, sans rien modifier et sans chercher à réfléchir pour les ajuster ou*

les réorienter, la minorité de droite viendra glaner dans cinq ans le fruit de cette amateurisme et de cette incapacité à agir dans l'intérêt de tous, conformément à nos engagements de campagne.

Je ne souhaite pas être adjoint à l'urbanisme, au développement durable et au cadre de vie, comme un adjoint « inodore et sans saveur », c'est-à-dire à subir une politique de « l'immobilisme » qui, bien évidemment, ne froissera personne.

Je suis, par ailleurs, militant écologiste, engagé depuis près de 20 ans, et j'ai une culture d'action. J'ai la réelle envie de développer Plescop dans une optique de ville durable...

Je suis tenté de terminer, chers collègues par une citation de Sénèque : « ...ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles... ».

Je vous remercie.

A la suite de cette déclaration, le maire précise qu'il a procédé à un retrait de délégation, motivé par une perte de confiance.

Par la suite, Cyril JAN estime que le conseil municipal aurait dû se prononcer sur le maintien de M. BECU dans son poste. Le maire lui rappelle alors l'ordre logique des choses à savoir qu'il a retiré sa délégation de fonctions à M. BECU et que celui-ci a démissionné avant que le conseil municipal n'ait à apprécier l'opportunité de ce maintien. Bernard DANET ajoute qu'il ne faut pas confondre les pouvoirs du conseil municipal (qui désigne les adjoints) avec ceux du maire (qui leur délègue des fonctions) et précise que ce dernier peut toujours reprendre la délégation qu'il a consentie.

**Le conseil municipal a alors décidé de maintenir le nombre d'adjoints à 7 et à élire de nouveaux adjoints positionnés à la suite des adjoints déjà élus le 5 avril 2014.**

**Pour : 27          Contre : 0          Abstention : 0**

Par la suite, il est proposé de procéder à une élection poste pour poste et sans scrutin de liste puisqu'il s'agit d'un renouvellement et non de la constitution de la liste initiale des adjoints.

Aussi, sous la présidence de Loïc LE TRIONNAIRE, maire, il est donc maintenant proposé de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> adjoint :

1er tour de scrutin secret		2e tour de scrutin secret		3e tour de scrutin secret	
<b>Présents n'ayant pas voté</b>	<b>0</b>	<b>Présents n'ayant pas voté</b>		<b>Présents n'ayant pas voté</b>	
<b>Votants</b>	<b>27</b>	<b>Votants</b>		<b>Votants</b>	
<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>	<b>1</b>	<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>		<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>	
<b>Bulletin blancs</b>	<b>1</b>	<b>Bulletin blancs</b>		<b>Bulletin blancs</b>	
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>25</b>	<b>Suffrages exprimés</b>		<b>Suffrages exprimés</b>	
<b>Majorité absolue</b>	<b>13</b>	<b>Majorité absolue</b>		<b>Majorité absolue</b>	
Listes	Nombre de voix obtenues	Liste	Nombre de voix obtenues	Liste	Nombre de voix obtenues
<b>M. Dominique ROGALA</b>	<b>19</b>	M. ....		M. ....	
M. Cyril JAN	6	M. ....		M. ....	

Principales remarques : Après ce vote, le maire précise à Jean Claude GUILLEMOT qu'il ne peut y avoir de conflit d'intérêts sur la gestion du secteur du Guernic puisque toutes les décisions déterminantes concernant ce secteur avaient été prises auparavant.

**Est donc proclamé et installé 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Dominique ROGALA, qui a obtenu la majorité absolue des voix et qui, à titre indicatif, sera adjoint « Urbanisme, cadre de vie et développement durable ».**

Par la suite, sous la présidence de Loïc LE TRIONNAIRE, maire, il est proposé de procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> adjoint :

1er tour de scrutin secret		2e tour de scrutin secret		3e tour de scrutin secret	
<b>Présents n'ayant pas voté</b>	<b>0</b>	<b>Présents n'ayant pas voté</b>		<b>Présents n'ayant pas voté</b>	
<b>Votants</b>	<b>27</b>	<b>Votants</b>		<b>Votants</b>	
<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>	<b>1</b>	<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>		<b>Bulletins nuls (C. élec., art. L 66)</b>	
<b>Bulletin blancs</b>	<b>0</b>	<b>Bulletin blancs</b>		<b>Bulletin blancs</b>	
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>26</b>	<b>Suffrages exprimés</b>		<b>Suffrages exprimés</b>	
<b>Majorité absolue</b>	<b>14</b>	<b>Majorité absolue</b>		<b>Majorité absolue</b>	
Listes	Nombre de voix obtenues	Liste	Nombre de voix obtenues	Liste	Nombre de voix obtenues
<b>M. Jérôme COMMUN</b>	<b>20</b>	M. ....		M. ....	
M. Jean Claude GUILLEMOT	6	M. ....		M. ....	

**Est donc proclamé et installé 7<sup>ème</sup> adjoint, M Jérôme COMMUN, qui a obtenu la majorité absolue des voix et qui, à titre indicatif, sera adjoint « Culture, patrimoine et tourisme ».**

Soit le nouvel ordre des adjoints :

**1<sup>er</sup> adjoint : Bernard DANET, chargé des travaux et des finances**

**2<sup>ème</sup> adjointe : Raymonde BUTTERWORTH, chargée du développement économique et de l'emploi**

**3<sup>ème</sup> adjoint : Franck DAGORNE, chargé de la communication, de la vie associative et de la citoyenneté**

**4<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Louis LURON, chargé de l'enfance, la jeunesse et l'éducation**

**5<sup>ème</sup> adjointe : Claire SEVENO, chargée de l'action sociale et de la solidarité**

**6<sup>ème</sup> adjoint : Dominique ROGALA, chargé de l'urbanisme, du cadre de vie et du développement durable**

**7<sup>ème</sup> adjoint : Jérôme COMMUN, chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme**

## 2. Nouveau tableau du conseil municipal

Les articles R.2121-2 et suivants du code général des collectivités territoriales disposent que l'ordre du tableau est déterminé :

"1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge."

A l'issue de ces élections, et pour tenir compte des démissions de conseillers survenues depuis (Mme Burnay et Mme PILIA-TRIFFAULT), l'ordre du tableau du conseil municipal de la commune de PLESCOP est fixé ainsi :

N°	Noms	Prénoms	Naissance	Suffrage	Qualité
1	LE TRIONNAIRE	Loïc	30/03/1951	1386	Maire
2	DANET	Bernard	08/07/1951	1386	1 <sup>er</sup> adjointe
3	BUTTERWORTH	Raymonde	04/07/1955	1386	2 <sup>ème</sup> adjointe
4	DAGORNE	Franck	25/06/1971	1386	3 <sup>ème</sup> adjoint
5	LURON	Jean Louis	04/10/1955	1386	4 <sup>ème</sup> adjoint
6	SEVENO	Claire	23/01/1971	1386	5 <sup>ème</sup> adjointe
7	ROGALA	Dominique	25/02/1956	1386	6 <sup>ème</sup> adjoint
8	COMMUN	Jérôme	02/04/1970	1386	7 <sup>ème</sup> adjoint
9	BOURRIQUEN	Anne Marie	02/04/1951	1386	Conseillère municipale
10	FOURRIER	Francoise	29/01/1953	1386	Conseillère municipale
11	LE NEILLON	Serge	18/05/1953	1386	Conseiller municipal
12	LE ROY-TAGAUX	Pascale	18/04/1955	1386	Conseillère municipale
13	GIRARD	Nathalie	04/06/1955	1386	Conseillère municipale
14	GUILLAS	André	07/12/1961	1386	Conseiller municipal
15	BECU	Vincent	28/01/1966	1386	Conseiller municipal
16	CAINJO	Sandrine	11/07/1969	1386	Conseillère municipale
17	LE BODO	Laurent	26/06/1970	1386	Conseiller municipal
18	MENARD	Christel	28/06/1973	1386	Conseillère municipale
19	ANDRE	Aminata	31/12/1974	1386	Conseiller municipal
20	PERES	Anne	19/11/1975	1386	Conseillère municipale
21	LARS	Tanguy	31/07/1994	1386	Conseiller municipal
22	GUILLEMOT	Jean Claude	08/08/1947	1168	Conseiller municipal
23	GARRET	Danielle	15/07/1961	1168	Conseillère municipale
24	JAN	Cyril	04/03/1965	1168	Conseiller municipal
25	LESCOP	Séverine	13/09/1971	1168	Conseillère municipale
26	LEVEAU	Fabien	30/01/1976	1168	Conseiller municipal
27	DERVOUET	Fabrice	26/04/1984	1168	Conseiller municipal

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-21. Culture – Partenariats culturels – Petra neue – Jazz o'camelias – Théâtre à Plescop

Nathalie GIRARD lit et développe le rapport suivant :

Voilà de nombreuses années, la commune de Plescop a entendu mener des partenariats étroits avec des acteurs culturels de son territoire afin de donner de Plescop une image dynamique et diversifiée, et répondre également au besoin culturel de la population.

Dans ce contexte, trois partenariats ont été engagés avec :

- l'association Petra Neue, notamment pour la promotion d'une culture bretonne riche, vivante et ouverte sur le monde ;

- l'association Jazz O'camelias, pour la promotion du jazz au travers d'un concert de qualité, sympathique et convivial, qui vient clore l'été ;
- et, enfin, avec l'association Théâtre à Plescop, qui entend développer des actions permettant la découverte de cet art majeur qui associe le texte aux arts vivants.

Il convient aujourd'hui d'en apprécier la portée :

### 1. Partenariat avec Petra Neue

- **Promouvoir la culture bretonne**
  - **Animations culturelles** : le Roué Waroch s'est élevé au rang de festival, et a encore une fois accueilli un large public (près de 8000 personnes), de jeunes en particulier. Cet attrait s'explique par la qualité des têtes d'affiche, tel que le groupe Zebda notamment, qui prône une culture populaire assise sur son territoire ; il s'explique aussi par des tarifs attractifs au regard de la qualité des productions artistiques dans leur ensemble. L'écho médiatique donné à cette nouvelle session a été également large et bénéfique, tant dans les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, etc.). Le bilan de la fête de la musique est également très positif en termes de fréquentation et de qualité artistique. Enfin, la nouvelle édition de la Gouel breizh s'est également bien déroulée.
  - **Développement culturel et pédagogique** : les cours de langue bretonne pour les adultes se maintiennent toujours bien malgré la crise. Les actions en faveur de l'éveil à la culture bretonne des enfants se développent toujours, notamment par le soutien de Vannes agglomération qu'ont obtenu l'association et la municipalité. L'association s'est notamment révélée être un partenaire actif dans l'accueil de la Redadeg à Plescop. Quant aux actions de collectage, elles se poursuivent, en rappelant que Petra Neue participe à l'accueil et au dynamisme de l'association Dastum. Enfin, le livret toponymique a été achevé qui nous sert de référence, mais qui devrait sans doute être plus valorisé par une édition disponible à la médiathèque par exemple.
  - **Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte** : l'image de Plescop comme une commune bien vivante et dynamique est largement relayée à cette occasion au travers de tous les médias traditionnels (France Bleue, Radio Bro Gwened, presse régionale, etc.) mais également les réseaux sociaux dont l'association s'est emparée en mettant en avant ses têtes d'affiche attractives.

**2. Partenariat avec Jazz O'camelias** : plus de 1000 spectateurs sont passés au cours de la soirée pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de Jazz in Plescop et cet événement estival a connu un très bel écho médiatique. Il a en outre répondu au désir des Plescopais de marquer cette fin d'été par une soirée sympathique et conviviale dans laquelle sont associées d'autres associations, ce qui ne manque pas de créer du lien social, au-delà de la grande qualité des prestations artistiques.

**3. Théâtre à Plescop** : l'association a cette année marqué une légère pause en raison notamment du fort taux d'occupation de la salle polyvalente et d'un planning chargé des bénévoles. Une seule pièce ayant été jouée sur 2014, elle n'a donc perçu qu'une part unitaire (250 €/pièce) pour cette année, à laquelle s'ajoutait un arriéré 2013 de 2 pièces, soit 750 € au lieu de 1500 €. Ces circonstances nous invitent à maintenir le dispositif mis en place qui reste incitatif.

Cela étant dit, compte tenu du bilan globalement positif de ces actions culturelles, qui répondent à une demande importante des Plescopais, il est proposé de reconduire ces partenariats qui bénéficient également à la bonne image de la commune et qui méritent d'être encore développés sur l'ensemble de l'année. Un partenariat analogue sera également mis en place avec l'association Plescophonie pour un montant avoisinant les 1200 €, à titre expérimental. S'il est conclusif, il pourrait alors faire l'objet d'une convention d'objectif.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver la reconduction de ses partenariats ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

**Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0**

---

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-22. Enfance – Finances – Aide à l'accueil des enfants sur des horaires atypiques – Reconduction de la convention avec l'association Gepetto

---

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 29 septembre 2014, l'assemblée délibérante avait accepté de conventionner un service d'accueil atypique avec l'association Gepetto.

Depuis 2011, ce réseau fonctionne 7 jours/7, et 24 h/24, pour permettre l'accueil de l'enfant par des professionnels de la petite enfance dans les situations suivantes :

- les horaires décalés (très tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end) ;
- les déplacements professionnels ou les déplacements en formation ;
- la maladie d'un enfant (refusé en crèche ou qui ne peut aller à l'école) ;
- la garde à domicile ;
- la défaillance du mode de garde habituel, en l'absence d'autre solution.

La commune de Plescop avait émargé à ce dispositif à la fin de l'année 2014, pour un volume horaire de 600h à l'année, à répartir entre plusieurs familles (un trimestre renouvelable une fois maximum par famille), et pour un coût horaire fixé à 2,10 € en 2014.

Cependant, à l'épreuve, il est apparu que la quotité prise en charge par la commune n'était pas de 10% du coût résiduel, après participation de la CAF, mais bel et bien de 20%. Des discussions se sont donc engagées avec l'association à ce sujet car le contrat 2014 prévoyait un engagement fixé à 2.10 € de l'heure pour un volume de 600h maximum, et non pas 4.20 €/h. Après plusieurs échanges, l'association a décidé de :

- maintenir la participation de la commune à 2.10 €/h pour 2014 ;
- clarifier les conditions d'accès à son service pour ses partenaires ;
- fixer à 4.20 e/h pour l'année 2015.

Partant, si nous maintenons l'adhésion à ce dispositif, le coût global maximum serait donc de 2520 € par an afin de répondre à un besoin social (et sociétal) particulièrement préoccupant pour des familles soumises aux horaires atypiques.

Aussi, malgré cet aléa, il est proposé de reconduire le partenariat noué avec l'association Gepetto pour une durée d'un an, dans les conditions initialement fixées, à l'exception de la participation communale qui serait désormais calculée sur la base de 4.20 €/heure.

#### Principales remarques

*Bernard DANET confirme qu'il s'agit là d'un trimestre renouvelable une seule fois.*

**Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances et travaux" et "Enfance, jeunesse et éducation" des 23 et 25 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver la reconduction du partenariat avec l'association Gepetto dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

**Pour : 27          Contre : 0          Abstention : 0**

---

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-23. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2014 – Commune

---

Laurent LE BODO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.



**I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement**

a	Résultat budgétaire de l'exercice	889 264,22
b	Résultat antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	889 264,22

**II. Besoin de financement de la section d'investissement**

d	Résultat budgétaire de l'exercice	15 966,57
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	105 675,39
f = d+e	Résultat global à reporter	121 641,96
g	Résultat des restes à réaliser ( engagements )	-851 231,86
	dont dépenses	881 509,36
	dont recettes	30 277,50
h = f+g	Résultat global	-729 589,90
i = h si <0	Besoin de financement	729 589,90

**III. Affectation du résultat**

j	Au financement de l'investissement	889 264,22
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2014 dans les conditions précitées.**

**Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 6**

---

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-24. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2015 Assainissement

---

André GUILLAS lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

**I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement**

a	Résultat budgétaire de l'exercice	232 087,28
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
c = a+b	Capacité d'autofinancement	232 087,28

**II. Besoin de financement de la section d'investissement**

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-310 986,34
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	152 743,75
f = d+e	Résultat global à reporter	-158 242,59
g	Résultat des restes à réaliser ( engagements )	38 630,65
	dont dépenses	47 793,99
	dont recettes	86 424,64
h = f+g	Résultat global	-119 611,94
i = h si <0	Besoin de financement	119 611,94

**III. Affectation du résultat**

j	Au financement de l'investissement	232 087,28
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2014 dans les conditions précitées.**

**Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 6**

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-25. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2014 Economique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

#### I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	122 211,49
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	184 607,65
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	306 819,14

#### II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	20 713,59
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-51 132,35
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-30 418,76
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser ( engagements ) <i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i> <i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-30 418,76
<i>i = h si &lt;0</i>	<i>Besoin de financement</i>	30 418,76

#### III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	30 418,76
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	276 400,38

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2013 dans les conditions précitées.**

**Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 6**

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-26. Finances – Vote des taux d'imposition 2015

Sandrine CAINJO lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des impôts locaux directs. Cette année, avant de se prononcer sur cette question bien plus complexe qu'il n'y paraît, il paraît opportun de bien rappeler la structure et les ressorts de l'impôt local.

#### I). Quelques rappels sur l'imposition locale

##### A). La diversité des impôts locaux

L'imposition locale était composée des quatre taxes suivantes :

- la taxe d'habitation, qui concerne tous les ménages occupant une habitation (locataires ou propriétaires) et ne bénéficiant pas d'exonération ;
- les taxes sur le foncier bâti ou non bâti, qui concerne tous les propriétaires de locaux ou de terrains qui ne bénéficient pas d'exonération ;
- la taxe professionnelle, qui a fait l'objet d'un remaniement profond pour devenir la contribution économique territoriale (CET) composée :
  - d'une cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières ;

- d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), prélevée selon un barème progressif et due uniquement à partir de 500 000 € de chiffre d'affaires.

La CET est exclusivement perçue par l'intercommunalité qui en fixe les taux et qui, en contrepartie, ne perçoit pas de part additionnelle sur la taxe d'habitation et les taxes foncières, cette dernière étant revenue aux communes en 2002.

Par ailleurs, le conseil régional ne perçoit plus non plus de parts additionnelles puisque son régime fiscal a été profondément remanié par le passé.

Seuls le département et les communes perçoivent donc leur part respective de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, dont ils fixent le taux librement.

C'est la somme de ces deux parts que constatent les contribuables locaux sur leur feuille annuelle, auxquelles s'ajoute la taxe sur les ordures ménagères fixée par Vannes agglo.

## **B). Le calcul de l'impôt communal**

L'impôt local est calculé en multipliant un taux, fixé par l'assemblée municipale ou départementale, par la valeur locative du bien (ou base fiscale) auquel il s'applique.

Mais qu'est-ce que la valeur locative ? Il s'agit du loyer théorique qu'un particulier pourrait retirer de son bien s'il le louait aux conditions habituelles du marché. Ce montant est calculé par l'administration fiscale à partir d'une grille d'analyse qui date de 1970 et que le ministère des Finances a tenté à plusieurs reprises d'actualiser. Il évolue sous deux effets :

- le premier, local et circonstancié, résulte d'une revalorisation du bien opérée par l'administration fiscale lors de modifications substantielles apportées au bien (extension, situation privilégiée, etc.) qui le valorisent ;
- le second, national et forfaitaire, résulte d'une revalorisation légale des bases approuvée par la loi de finances et qui suit normalement le coût de la vie.

Dès lors, toute une série de paramètres influe sur la base ; l'impôt peut ainsi augmenter en fonction :

- de la hausse des taux d'imposition : ainsi si les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis plus de 6 ans à Plescop, en revanche les taux du Conseil général du Morbihan ont parfois augmenté (ex. : +3.5% en 2010) avant de connaître une légère baisse l'année qui précédait les élections départementales ;
- du coût de la vie qui induit une revalorisation générale des bases régulière ;
- d'une valorisation particulière de la valeur locative.

Plus globalement, la richesse fiscale peut également augmenter avec l'arrivée de la population nouvelle qui augmente la masse générale des bases d'imposition.

Dans ce contexte, compte tenu de la multitude des éléments susceptibles d'influer sur la fiscalité et compte tenu des abattements spécifiques à la base, variables d'une commune à l'autre, il apparaît illusoire de se livrer à des études comparatives fiscales pertinentes, sans éléments de contexte affinés.

## **II). L'évolution des taux à Plescop**

L'évolution de la valeur locative échappant au libre arbitre des communes, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur les seuls taux.

En 2014, la municipalité avait pris l'engagement de trouver un point d'équilibre entre la nécessité de maintenir l'effet redistributif de l'impôt, pour des raisons évidentes de justice sociale, et l'égale nécessité de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages en situant l'impôt à un niveau insupportable.

Nous nous étions alors interrogés sur les mesures à prendre au regard de ce que nous qualifions de « chute » des dotations de l'Etat ; d'aucuns considéraient qu'il convenait de réduire les impôts, ainsi que l'autofinancement, corrélativement, en recourant par ailleurs plus fortement à l'emprunt ; d'autres considéraient qu'il convenait de se montrer prudent en préservant la ressource fiscale qui prenait une part plus importante dans notre budget à mesure que les dotations se réduisaient. C'est pourquoi il avait été décidé de ne pas augmenter les impôts.

Depuis, ce n'est pas une « chute » des dotations que nous avons subie mais bel et bien un « effondrement », évoqué notamment lors du débat d'orientations budgétaires.

Malgré tout, pour les raisons déjà évoquées, il nous paraît encore possible de maintenir les taux à leur niveau actuel, en veillant toutefois à maîtriser plus fortement nos dépenses de gestion, tout en maintenant la réponse apportée par le service public local aux aspirations et besoins des Plescopais.

Principales remarques

Jean Claude GUILLEMOT fait remarquer que la composition de la feuille d'imposition est incomplète car elle comprend également une redevance pour la Chambre d'agriculture. Raymonde BUTTERWORTH lui précise alors qu'il en va de même pour la redevance audiovisuelle mais que ces taxes sont pas perçues par les collectivités, ce qui explique leur absence.

Le maire tient surtout à souligner le maintien de l'engagement pris dans un contexte très tendu.

Par la suite Vincent BECU demande à Bernard DANET quel est le niveau du coefficient de mobilisation fiscale car il estime essentielle cette information. Bernard DANET lui répond que ce taux sera évoqué plus tard mais, n'en disposant pas, il l'invite à lui expliquer la signification de ce coefficient. Pas de réponse.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

**Pour : 20          Contre : 0          Abstention : 27**

---

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-27. Finances – Budget primitif 2015 de la commune

---

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

#### I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, à l'exception de l'article 657, s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2015 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
011	Achats et variations de stocks	900 890,00
60	Achats et variations de stocks	428 144,00
61	Prestations de services	305 004,00
62	Services extérieurs	149 742,00
63	Impôts et taxes	18 000,00
012	Charges de personnel	2 717 855,00
65	Autres Charges de gestion courante	517 252.35
657	Subventions	380 595.35
66	Charges financières	25 300,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	160 000,00
014	Atténuation de charges	21 500,00
022	Dépenses imprévues	
023	Virement en section d'investissement	373 458.65
<b>Total dépenses</b>		<b>4 726 256.00</b>
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
013	Atténuation de charges	21 300,00
70	Produits des services	531 300,00
73	Impôts et taxes	3 005 400,00
74	Dotations	1 065 862,00
75	Autres produits de gestion courante	39 900,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	26 000,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	36 494,00
<b>Total recettes</b>		<b>4 726 256.00</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)		
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
48	Informatique mairie	9 300.00
49	Cimetière	8 600.00
50	Sécurité des bâtiments	9 934.00
51	Acquisition de terrains	783 495.00
52	VRD	1 087 484.10
54	Restructuration du bourg	358 336.69
55	Atelier des services techniques	8 250.00

57	Mairie	45 252.77
61	Ecole RG Cadou	25 150.03
64	Ecole F Dolto	77 725.72
65	Bureau service technique du bourg	
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	28 933.60
74	Stade de leslégot	
76	Eglise et chapelles	4 744.00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	
80	Restaurant scolaire	6 543.62
81	Equipement urbain et locaux publics	11 486.00
82	Espaces verts	32 537.00
86	Equipements périscolaires	149 518.84
88	Salles polyvalentes 1 et 2	1 241.00
103	Salle omnisports	600.00
118	Salle de sport/dojo/musculation	428.00
120	Bibliothèque médiathèque	32 583.01
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	4 332.00
123	ZAC du Park Nevez	6 510.00
125	Salle multifonction de l'ilôt périscolaire	949 232.95
ONA	Opérations non affectées	116 360.00
<b>Total dépenses</b>		<b>3 758 578.33</b>
<b>IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2015</b>
51	Politique foncière	367 000.00
52	VRD	34 222.50
54	Restructuration du bourg	9 255.00
82	Espaces verts	4 800.00
86	Equipements périscolaires	48 100.00
125	Espace enfance multifonctions	85 000.00
ONA	Opérations non affectées	3 210 200.83
<b>Total recettes</b>		<b>3 758 578.33</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)</b>		
<b>V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2015</b>
16	Remboursement d'emprunts	106 360.00
20	Immobilisations incorporelles	64 110.00
21	Immobilisations corporelles	933 293.87
23	Immobilisations en cours	2 608 320.46
020	Dépenses imprévues invest	10 000.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	36 494.00
<b>Total dépenses</b>		<b>3 758 578.33</b>
<b>VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2015</b>
10	Dotations Fonds divers réserves	1 238 264.22
13	Subventions d'investissement	279 677.50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 213 036.00
001	Résultat reporté	121 641.96
021	Virement de la section de fonctionnement	373 458.65
024	Produit des cessions	372 500.00
040	Opérations d'ordre entre les sections	160 000.00
<b>Total recettes</b>		<b>3 758 578.33</b>

## II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES

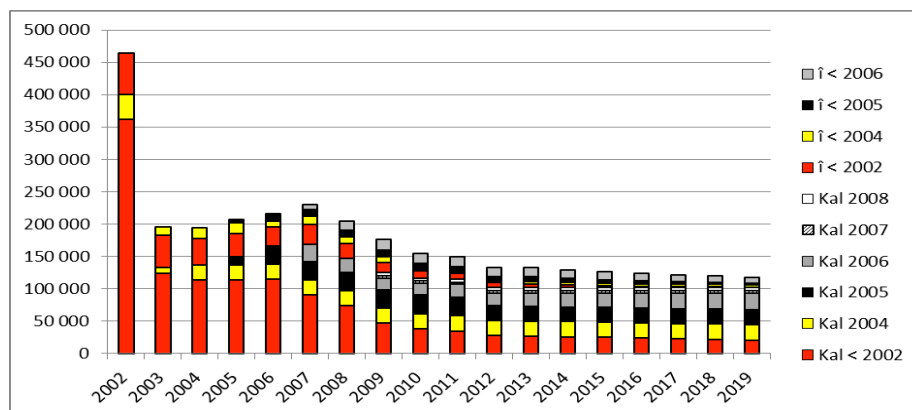
### A. Ratios d'équilibre

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	BP 15
Nombre d'habitants	4792	4770	4775	4793	4808	4828	4949	5259
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	575,45	616,93	651,75	689,5	724,57	772	774	786
Produits des impositions directes en euros/habitant	338,45	368,21	407,17	443,74	475,14	500	522	499
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	809	825,13	852,3	919,51	1003,2	1005	981	887
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	424,27	283,39	635,02	669,13	803,81	409	229	685
Encours de dette en euros par habitant	277,35	309,41	252,21	251,27	226,66	198	166	151
DGF en euros par habitant	257,78	216,19	207,64	209,23	200,65	192	171	105
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	60,07	61,07	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	65,67
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	75,41	78,37	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	91,50
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	52,44	34,35	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	77,24
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	27,61	37,3	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	17,04

*Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).*

## B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Hors nouveaux emprunts liés aux investissements lourds en cours, le profil de la dette (hors dette nouvelle qui n'est pas encore connue) laisse apparaître des marges d'avenir.



## C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

### Politique foncière

Cette ligne prudentielle était liée au financement d'opportunités foncières dans le périmètre de la future Zac de Park Nevez. Dans la mesure où des accords sont déjà actés ou se dessinent (ou pas) dans un proche avenir, il est envisageable de relever le crédit de paiement 2015 à hauteur de ces engagements possibles ou certains (367 KE), auxquels s'ajoute l'accord sur l'acquisition d'une partie de l'école Ste Anne (400 KE). Il est précisé que le montant de l'engagement prévu lors du DOB est retranché du portage du terrain Allanic assuré par la SAS Foncière du Morbihan (-228.40 KE).

Politique foncière P51 / C21	Crédits de paiement	
	2014	2015
1 167 000	400 000	767 000

### Equipements publics

Le budget 2015 supporte un très lourd report d'engagements antérieurs qu'il convient d'honorer (600 KE env.) auxquels pourraient s'ajouter un montant quasi équivalent pour achever des travaux de mise en sécurité et d'éclairage public (création et rénovation). Pour les années suivantes, le montant pourrait être limité à 180 KE, à l'exception de l'année où pourraient être réalisés des travaux de sécurisation des déplacements (trottoirs, traversée, pistes cyclables) dans l'avenue du Gal de Gaulle, à hauteur du Lotissement de la Carrière notamment. Cet APCP pourrait être revu à la baisse si les travaux se limitaient à des aménagements plus légers assurant un liaisonnement cyclable et piéton (trottoir) sécurisé.

Voirie P52 / C23	Crédits de paiement					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 192 500	892 500	430 000	330 000	180 000	180 000	180 000

S'ajouterait toujours à cela, l'engagement sur la rénovation de l'éclairage public qui pourrait être moins coûteuse que prévue et être dès lors accélérée.

Voirie/Rénovéclair P52.1 / C23	Crédits de paiement		
	2015	2016	2018
110 000	20 000	45 000	45 000

Politique éducative

L'APCP relatifs aux classes numériques est corrigé pour intégrer le report 2014 :

Ecole Cadou P61 / C21	Crédits de paiement	
	2015	2016
27 821.64	20 821.64	7 000

Ecole Dolto P64 / C21	Crédits de paiement	
	2015	2016
15 600	10 600	5 000

Par ailleurs, l'APCP de l'espace enfance multifonctionnel est revalorisé ainsi :

Espace enfance P125 / C23	Crédits de paiement	
	2015	2016
1 700 000	950 000	750 000

Politique culturelle

L'habituel APCP de la médiathèque serait fixé ainsi :

Médiathèque P120 / C21	Crédits de paiement	
	2015	2016
37 000	18 500	18 500

*Annexe : Budget primitif 2015 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics*

Principales remarques

Bernard DANET détaille la composition des différents chapitres budgétaires et précise notamment que les charges financières pourraient toutefois évoluer en fonction du degré de réalisation des investissements qui s'avèrent souvent inférieurs aux prévisions ; en outre le montant des dotations n'est toujours pas connu à ce jour.

Par la suite, Jean Louis LURON précise à Jérôme COMMUN que le préau d'entrée de l'école Dolto sera bien réalisé. Bernard DANET confirme qu'il est compris dans les restes à réaliser et indique par ailleurs à Jean Claude GUILLEMOT qu'un emprunt pourrait effectivement être mobilisable pour l'espace enfance jeunesse qui servira à plusieurs générations, d'autant que les taux sont effectivement très attractifs actuellement ; il attire toutefois l'attention sur la nécessité de rester vigilant sur le niveau d'emprunt qui peut générer des frais financiers pénalisants pour la capacité à investir de la commune.

Puis une discussion s'engage sur l'intérêt et les effets de la mutualisation, Jean Claude GUILLEMOT considérant que le dernier étage de la mairie ne servira pas si les services communaux sont fortement mutualisés avec l'agglomération. Bernard DANET lui précise que cette mutualisation ne pourra pas nécessairement se traduire par une compression du personnel dans les locaux exigus de Vannes aggro et qu'il faudra bien une présence dans les communes. A ce sujet, le maire indique que le schéma de mutualisation est à l'étude et que rien n'est encore décidé qui permettrait de déterminer aujourd'hui ce qu'elle apportera demain.

Cyril JAN souligne par la suite le passage du coût de l'espace enfance de 1 million à 1,7 millions d'euros et invite les élus à revenir à un projet plus modeste. Bernard DANET précise que ce coût (qui comprend toutes les études et travaux) correspond aux besoins définis collectivement pour le bon accueil des enfants. Il précise que la remise à l'étude du projet se traduirait par des coûts supplémentaires et un retard important dans la livraison de ce bâtiment passif au détriment des enfants.

Le maire ajoute que le bâtiment a été dimensionné au regard du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles soit actuellement plus de 600 élèves.

Vincent BECU se demande si la ligne budgétaire consacrée à l'acquisition du terrain de l'école Ste Anne et à un ensemble foncier dans Park Nevez est suffisante et s'interroge sur l'insuffisance de recettes. Bernard DANET lui explique que les frais d'acquisitions du Guernic sont budgétés dans le budget économique et que le conseil municipal se prononcera en tant que de besoin sur l'acquisition de Kerluherne II. Sur l'absence de recettes, il regrette que l'absence de préparation des dossiers d'urbanisme ait abouti à ce résultat, puisque l'ilot IB des jardins du Moustoir n'a toujours pas été encaissé ; il souligne pourtant l'importance de ces projets pour compenser les baisses de dotations de l'Etat. Puis il confirme à Cyril JAN la faiblesse des ventes de terrains économiques à ce jour dans une conjoncture assez morose.

Le maire souligne par la suite le très faible niveau d'endettement de la commune et la forte implication du personnel communal dans la bonne gestion de la commune. Il les remercie en conséquence pour ce travail et pour leur grande loyauté. Bernard DANET ajoute la grande disponibilité du personnel, dès lors qu'il est respecté par les élus.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- **approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;**

- voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune 2015 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 20          Contre : 0          Abstention : 7

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-28. Finances – Budget primitif 2015 Assainissement

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, globalisé le cas échéant, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2015 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
011	Achats et variations de stocks	109 030.00
60	Achats et variations de stocks	36 520.00
61	Services extérieurs	64 240.00
62	Autres services extérieurs	8 270.00
63	Impôts et taxes	
012	Charges de personnel	127 250.00
65	Autres charges de gestion courante	3 800.00
66	Charges financières	5 700.00
67	Charges exceptionnelles	5 500.00
042	Opérations d'ordre entre sections	149 000.00
014	Atténuation de produits	29 000.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	150 120.00
Total dépenses		589 400.00
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	416 400.00
042	Opérations d'ordre entre sections	173 000.00
Total recettes		589 400.00
III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
16	Remboursement d'emprunts	56 132.00
21	Immobilisations corporelles	36 392.00
23	Immobilisations en cours	272 818.99
001	Résultat antérieur reporté	158 242.59
020	Dépenses imprévues	10 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	173 000.00
Total dépenses		706 585.58
IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
10	Dotations, fonds divers réserves	232 087.28
13	Subventions d'investissement	86 424.64
16	Emprunts et dettes assimilées	88 953.66
040	Opérations d'ordre entre sections	149 000.00
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section d'exploitation	150 120.00
Total recettes		706 585.58

Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, l'autorisation de programme/crédit de paiement existante sera revue lors de la redéfinition du programme d'assainissement 2016/2017. Elle est donc abrogée dans l'attente de cette définition.

*Annexe : Budget annexe 2015 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel*

#### *Principales remarques*

Bernard DANET souligne la bonne tenue des comptes et précise que des emprunts disparaîtront encore en 2019/2020 lors des probables travaux d'extension de la station d'épuration. Il ajoute toutefois qu'un projet de loi organise le transfert de ce service vers Vannes agglo.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;



- voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2015 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 6

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-29. Finances – Budget primitif 2015 Economique

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2015 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
011	Achats et variations de stocks	420 678.00
60	Achats et variations de stocks	420 678.00
66	Charges financières	11 522.34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 504 130.00
023	Virement à la section d'investissement	56 694.04
<b>Total dépenses</b>		<b>3 993 024.38</b>

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015
70	Produits des services	60 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 656 524.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	276 400.38
<b>Total recettes</b>		<b>3 993 024.38</b>

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
16	Remboursement d'emprunts	50 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 656 524.00
001	Déficit reporté	30 418.76
<b>Total dépenses</b>		<b>3 736 942.76</b>

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2015
10	Dotation et réserve	30 418.76
16	Emprunts et dettes assimilées	145 699.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 504 130.00
023	Virement de la section de fonctionnement	56 694.04
<b>Total recettes</b>		<b>3 736 942.76</b>

Annexe : Budget annexe 2015

#### Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH évoque les efforts à développer pour réduire les stocks.

Bernard DANET précise que les engagements pris par le maire précédent seront honorés mais que cela interviendra en temps voulu.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique 2015 ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 20                      Contre : 0                      Abstention : 7

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-30. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2015

7 élus concernés, Jérôme COMMUN, Anne MARIE BOURRIQUEN, Serge LE NEILLON (titulaire d'un pouvoir par ailleurs), Vincent BECU, Sandrine CAINJO, Laurent LE BODO et Jean Claude GUILLEMOT, membres de l'exécutif d'associations, ne participent ni aux débats ni au vote.

Franck DAGORNE lit et développe le rapport suivant :

Malgré la chute des dotations de l'Etat que la commune subit doublement, et consciente que les associations participent à l'attractivité socio-économique et culturelle du territoire et qu'elles rendent par ailleurs des services de qualité à ses habitants, la municipalité a souhaité maintenir un niveau significatif son soutien au monde associatif, ainsi qu'aux structures de solidarité sociale de la commune.

65736	Participation aux budgets annexes	85 000.00
657362	CCAS	85 000.00
<b>6574</b>	<b>Allocations et participations</b>	<b>295 595.35</b>
6574	<b>Allocations scolaires</b> Ste Anne (enfants : 234*44.87 €) Convention OGEC <b>Dotation par élève</b> Ecole Cadou (20.20 € * 174) Ecole Dolto (20.20€* 103) Ecole Sainte Anne maternelle (20.20€ * 102) Ecole Ste Anne primaire (20.20 € * 132) <b>Dotation par équivalent classe</b> Ecole Cadou (838 € * 174/25) Ecole Dolto (838 € *103/25) Ecole Sainte Anne maternelle (838 € *102/25) Ecole Sainte Anne primaire (838 € *132/25) <b>Convention de partenariat entre les associations participant aux temps d'accueil périscolaires et la commune</b> Entente sportive Tennis Entente sportive Basket Ball <b>Ecoles extérieures (44.87 €)</b> <b>Ecoles de Vannes</b> Ecole Saint Guen (2) Ecole Saint Patern (3) Ecole du Sacré Cœur (9) Ecole Nicolazic (7) Ecole Sainte Marie (4) Ecole Rohan (1) Ecole Calmette (2) Ecole Kerniol (3) Ecole Jean Moulin (1) Ecole Pierre René Rogue (1) Ecole Saint Jehanne d'Arc (1) <b>Ecoles de St Avé</b> Ecole Notre Dame de Saint Avé (2) <b>Ecole de Séné</b> Ecole A. Guyomard (1) <b>Associations culturelles et actions de communication</b> Amis de la Chapelle Saint Hamon Amis de Notre Dame de Lézurgan Amzer'zo Art Floral Chorale Harmonie Danse et Culture bretonne Familles rurales Jazz O'Camélias Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop) Partenariat Théâtre (250 € par accueil et 4 accueils maximum/an+2 de 2013) Pétra Neue ( Roué Waroch ) Pétra Neue (Fête musique) Petra Neue (Partenariat) Plescophonie (Aide exceptionnelle) Plescophonie (fête de la musique) Plescophonie (total) Plescop-Nisipari Plescop-Nisipari (Echanges jumelage : 25 ans : 50% du coût prévisionnel) (P) Pompiers feux de la saint jean Potart Scrabble and co Théâtre à Plescop <b>Associations dans le domaine économique et agricole</b> Agriculture et vie rurale Association de Kerfontaine	10 499.58 147 241.56 3 514.80 2 080.60 2 060.40 2 666.40 5 832.48 3 452.56 3 419.04 4 424.64 3 870.09 2 048.00 89.74 134.61 403.83 314.09 179.48 44.87 89.74 134.61 44.87 44.87 44.87 89.74 44.87 270.00 270.00 200.00 270.00 270.00 270.00 5 236.00 195.00 5 100.00 1 000.00 3 700.00 3 750.00 6 670.00 500.00 1 200.00 18 374.00 270.00 2 500.00 170.00 300.00 270.00 460.00 112.00 94.00

Les amis de la Balade de Moulin L'Eveque (P)	160.00
Unions des commerçants, prof. libérale	363.00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide commune - Guide des commerçants)	3 000.00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide Etat - Guide des commerçants)	1 363.00
<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	
Amicale laïque	415.00
Amicale laïque (location de barnums)	420.00
APEL école Sainte Anne	340.00
Foyer Socio-Educatif du Collège de Plescop	200.00
Participation action Prévention routière	95.00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	355.00
Courir, marcher pour donner (Part courante)	1 000.00
Courir, marcher pour donner (Part don)	500.00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	255.00
Nouvel Horizon	175.00
Pompiers 2 mains	205.00
<u>Associations sportives</u>	
Aïkido	200.00
Amicale Cyclo Plescopaise	612.00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos)	400.00
Basket ball	3 108.00
Boules Bretonnes	408.00
Cima	80.00
Coueurs à pieds	1 296.00
ESP Omnisports	150.00
ESP Omnisports (Actions de formation)	400.00
Football	4 025.00
Football (Déplacement Région)	742.00
Football (Projet rencontre hors régional)	300.00
Form et Fitness	306.00
Fudo Shin (karaté)	738.00
Fudo Shin (karaté)(accueil d'un expert international)	160.00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 516.00
Handball (Déplacement Région)	5 194.00
Handball (forfait)	5 087.00
Handball (projet année 2015)	2 500.00
Judo Club Plescop ESP	493.00
Pétanque loisirs	467.00
Plescop Meucon Tennis	1 365.00
Plescop Meucon Tennis (projet jeunes sur Paris)	400.00
Qi Gong	200.00
Savate Boxe Française	1 042.00
Savate Boxe Française (20 ans du club)	500.00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Département)	744.00
Tennis de Table	1 362.00
Tennis de Table (Déplacement hors Département)	885.00
Tennis de Table (Tournoi national)	400.00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel	414.00
Art des Mains, Détente et Relaxation	270.00
Association Boullig Ruz	100.00
Au bonheur des mains	200.00
CUJEC	270.00
Eveil pour deux mains	200.00
<b>Associations extérieures</b>	
<u>Associations sociales</u>	
Croix rouge	100.00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	70.00
Secours Catholique délégation du morbihan	70.00
Secours Populaire Français	70.00
Union départementale des sapeurs-pompiers 56	100.00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
AGIR de Rhuys à Lanvaux (fusion de GVA de Grandchamp avec 3 autres GVA)	112.00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Eaux et rivières	188.00
La Gaulle Vannetaise	164.00
<u>Associations sportives</u>	
Association sportive du Collège (Frais de fonctionnement)	400.00
Association sportive du Collège (Subvention de démarrage)	
Entente morbihannaise (P)	750.00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Danse et Country (antenne Plescop)	270.00
Divskouarn	150.00
Ofis de la langue bretonne	600.00
Radio Bro Gwened	100.00
Roz Avel (antenne Plescop) (P)	150.00
Ubapar	150.00
Unacita+ancien combattant	380.00
<u>Autres</u>	
Action de solidarité	1 670.00
<u>Enveloppe non affectée</u>	
Partenariat jeune	500.00

Principales remarques

Après le vote, Raymonde BUTTERWORTH demande à l'opposition les motifs de son abstention. Cyril JAN répond dans un premier temps qu'il n'y a pas de raisons puis, Raymonde BUTTERWORTH s'en étonnant au regard de l'important travail réalisé par le milieu associatif pour faire vivre la commune, il ajoute finalement que ce vote s'inscrit dans la logique de l'abstention sur le vote du budget.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

**Pour : 15                  Contre : 0                  Abstention : 4**

## Délibération du 31 mars 2015

### 15-31. Personnel – Finances – Modification du tableau des effectifs

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Cette année sera marquée par l'arrivée de quatre nouveaux agents dans le cadre de créations de poste ou de mutations à la suite d'un départ.

Ainsi, nous avons créé un emploi de chargée des relations citoyennes qui occupe son poste depuis janvier 2015. Nous avons également créé un poste d'agent d'accueil social qui occupe son poste depuis février 2015 et qui est mise à disposition du Centre communal d'action sociale à 80% de son temps, en même temps qu'un autre agent (adjoint administratif de 2cl) à 100% de son temps et de la directrice à 50% de son temps.

Par ailleurs, à la suite de la mutation de deux agents (la coordinatrice enfance jeunesse et le directeur de l'urbanisme), il est prévu de créer les grades permettant d'assurer l'arrivée de nouveaux agents dans l'attente de leur nomination dans leur grade définitif à la suite de leur réussite à leurs concours respectifs, à savoir :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (Directeur enfance jeunesse), dans l'attente de sa nomination dans le poste d'animateur ;
- un poste de rédacteur (directeur de l'urbanisme), dans l'attente de sa nomination dans le poste d'attaché.

Il est donc proposé de créer les emplois subséquents, les précédents emplois éventuellement occupés par les agents concernés étant supprimés à compter de la date où ces postes seraient pourvus, en modifiant à cette occasion le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Hebdo
<b>TEMPS COMPLET</b>			<b>51</b>	<b>47</b>	
<b>Administrative</b>	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
<b>Administrative</b>	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
<b>Administrative</b>	<b>Attaché</b>	<b>RL-CP-ML-(V)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>35:00</b>
<b>Administrative</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>DLP- AP</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>35:00</b>
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif ppal 1° cl	MT	1	1	35:00
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif ppal 2° cl	RG	1	1	35:00
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif 1 cl	FH	1	1	35:00
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif 2 cl	CL-MLLG-NJ	3	3	35:00
<b>Technique</b>	Ingénieur	BB	1	1	35:00
<b>Technique</b>	Technicien ppal 2 cl	PLT	1	1	35:00
<b>Technique</b>	Technicien territorial	(V)	1	0	35:00
<b>Technique</b>	Agent de maîtrise principal	LC	1	1	35:00
<b>Technique</b>	Agent de maîtrise	JRi	1	1	35:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal 1 cl	ED	1	1	35:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal 2 cl	DH-SS	2	2	35:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 1 cl	JBLM-LB-JT-RD-PYLH-MR	6	6	35:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	ELB-VLM-JYLB-JM-MB-SLB-CQ-MLLP-CN	9	9	35:00
<b>Culture</b>	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
<b>Culture</b>	Adjoint du patrimoine 2 cl	RC	1	1	35:00
<b>Sport</b>	Educateur spécialisé des APS	DO	1	1	35:00
<b>Animation</b>	<b>Animateur territorial</b>	<b>(V)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>35:00</b>

<b>Animation</b>	<b>Adjoint d'animation ppal 2 cl</b>	<b>TC</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>35:00</b>
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation 1 cl	DB	1	1	35:00
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation 2 cl	EM-JG-CLP-AJ-CB	5	5	35:00
<b>Médico-Sociale</b>	Educatrice de jeunes enfants	KLG	1	1	35:00
<b>Médico-Sociale</b>	Atsem ppal 2° cl	CG	1	1	35:00
<b>Médico-Sociale</b>	Atsem 1° cl.	CL	1	1	35:00
<b>NON COMPLET</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	
<b>Technique</b>	Adjoint technique 1 cl	MLH	1	1	32:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 1 cl	ILT	1	1	28:30
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	CM	1	1	34:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	AR	1	1	33:15
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	32:15
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	MCN	1	1	27:45
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	LS	1	1	27:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	ND	1	1	25:00
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2 cl	MM	1	1	17:00
<b>Médico-sociale</b>	Auxiliaire puériculture ppal 2 cl	AJ	1	1	32:30
<b>Médico-sociale</b>	Auxiliaire puériculture 1 cl	IG	1	1	28:00
<b>Médico-sociale</b>	Auxiliaire puériculture 1 cl	SG	1	1	25:30
<b>Médico-sociale</b>	Agent social 2° classe	CC	1	1	31:00
<b>Médico-sociale</b>	Agent social 2° classe	RM	1	1	19:30

### Principales remarques

Cyril JAN précise que l'abstention de son groupe s'explique par l'absence de participation de son groupe au comité technique.

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 23 mars 2015, le conseil municipal est invité à :**

- **créer dans les conditions précitées :**
  - **1 poste de rédacteur territorial à temps complet ;**
  - **1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 cl à temps complet ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents qu'il s'agisse des créations ou des mises à disposition.**

**Pour : 21      Refus de vote : 6**

## Informations générales

**Délégation et marchés publics :** L'étude sur le développement des équipements sportifs et polyvalent de Flumir a été attribuée à la société CERUR de RENNES pour un montant de 20 476,80 € TTC.

Copie certifiée conforme  
Le maire  
Loïc LE TRIONNAIRE

